

PROCES VERBAL
de la réunion du Comité Syndical
du vendredi 14 octobre 2022
à la Salle des Fêtes d'Ingrandes (36300)

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze octobre à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement Brenne-Creuse-Anglin-Claise dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes d'Ingrandes (36300) sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 4 octobre 2022

Etaient Présents, Excusés, Absents Mmes et MM. les délégués :

Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Nom	Prénom	Observations
AUBRY	Andrée	Absente
BONDOUX	Christel	Présente
HERVO	Dominique	Est représenté par un suppléant M. CHEZEAUX Jean-Louis
JACQUET	Alain	Présent
LACOU	Lydie	Est représentée par un suppléant M. DARREAU Jean-Pierre
LHERPINIERE	Gilles	Absent
LIAUDOIS	Michel	Présent
MERLOT	Claude	Présent
PESSIONE	Alain	Présent
PIPEREAU	Brigitte	Est représentée par un suppléant M. SCHOUMACHER Michel
VACHAUD	Edith	A donné pouvoir à M. JACQUET Alain

Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse

Nom	Prénom	Observations
BRANGIER	Patrick	Absent
CHARTIER	Bruno	A donné pouvoir à M. CAMUS Jean-Louis
DESAIX	Thierry	Absent
GUILLOREAU	Marinette	Absente
MARTINEAU	Jean-Marie	Absent
MOREAU	Jean-Michel	Présent
NANDILLON	Jean-Pierre	Excusé

Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin

Nom	Prénom	Observations
GOURLAY	Philippe	Présent
GROEN	Spike	Absent
JOUOT	Hubert	Est représenté par un suppléant M. BOURGOIN Marcel
LAROCHE	Laurent	Absent
VRIGNAT	Frédérique	Présente

Communauté de Communes Cœur de Brenne

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	A donné pouvoir à M MARCQ Jean-Louis
CAMUS	Jean-Louis	Présent
DANVY	Françoise	Est représentée par un suppléant M. BOSCARINO Robert
MARCQ	Jean-Louis	Présent

Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	A donné pouvoir à Madame Chantale VILLIERE
RIET	Serge	Est représenté par un suppléant M. RIAUTE Jean-François
VILLIERE	Chantale	Présente

Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	Présent

Communauté de Communes Chatillonnais en Berry

Nom	Prénom	Observations
BOURIN	Alain	Absent

Communauté de Communes du Pays Dunois

Nom	Prénom	Observations
BOURGOIN	Annie	Excusée

Communauté de Communes du Pays Sostranien

Nom	Prénom	Observations
COURET	Pierre	Absent

Assistaient également à la réunion :

Madame TRINQUART Anaïs, Monsieur BOIREAULT Guillaume, Monsieur MAZEROLLES Alban
Techniciens de rivières, Madame VERITE Marie-Laure, secrétaire – comptable.

Madame Chantale VILLIERE a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2022 ;
- 2/ Cotisation 2023 ;
- 3/ Point sur les 3 bassins versants ;
- 4/ Projet de regroupement des contrats territoriaux ;
- 5/ Délibération pour le remboursement des frais de déplacement des étudiants (projet tuteuré) ;
- 6/ Délibération pour le financement des postes de technicien de rivières et de secrétariat ;
- 7/ Bilan de la sécheresse 2022 ;
- 8/ Visite des travaux du seuil de Pontigny à Ingrandes.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il présente l'ordre du jour de la réunion.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2022

Aucune remarque ou aucune modification au compte-rendu du 5 juillet 2022 n'ont été sollicités après la demande de Monsieur le Président. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Cotisation 2023

Monsieur le Président souligne qu'après une discussion lors de la réunion de bureau, il est proposé de maintenir le même montant de cotisation que celui inscrit en 2022.

<u>2022-04-01 : Cotisations 2023</u>

Monsieur le Président rappelle que les collectivités adhérentes au SMABCAC qui souhaitent instaurer la taxe GEMAPI doivent, conformément à l'article 1530 bis du code Général des impôts, arrêter le produit de la taxe. Il convient donc au syndicat de définir le projet de cotisations pour l'année 2023 et de le soumettre aux différentes collectivités adhérentes.

Monsieur le Président propose de maintenir le même montant de cotisation que celui de l'année 2022 mais d'adapter les données aux dernières évolutions de la population.

Le tableau suivant reprend le montant estimatif des cotisations.

Communauté de Communes / Agglomération	Superficie	Population	Représentativité globale	Cotisation 2023
Brenne Val de Creuse	83 338,31	18 158	33,93%	110 545,19 €
Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse	29 631,07	16 384	21,28%	69 343,52 €
Marche Occitane Val d'Anglin	51 432,69	6 753	16,81%	54 749,11 €
Cœur de Brenne	43 533,85	4 506	13,10%	42 680,14 €
Val de l'Indre Brenne	22 357,47	3 595	7,92%	25 794,60 €
Châteauroux Métropole	6 154,53	2 849	3,91%	12 726,64 €
Pays Sostranien	4 267,90	877	1,69%	5 501,14 €
Pays Dunois	2 781,16	671	1,19%	3 885,88 €
Chatillonnais en Berry	642,49	43	0,17%	558,78 €
	244 139,47	53 836	100,00%	325 785,00 €

Après avoir entendu cet exposé, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les propositions du Président.

3/ Point sur les 3 bassins versants :

- **Bassin de la Creuse : deuxième année du contrat territorial**

Les actions se sont concentrées sur le ruisseau du Bouzanteuil à Chasseneuil. Une campagne de suivis des indices biologiques s'est concentrée sur le suivi des invertébrés aquatiques et des diatomées (algues microscopiques). Le suivi des poissons n'a pas pu être réalisé à cause des conditions météorologiques qui ont provoqué la prise d'un arrêté préfectoral d'interdiction de la pêche.

Le Bouzanteuil a connu des travaux hydrauliques au cours des décennies précédentes et le ruisseau présentait un profil linéaire et canalisé. Des travaux de restauration du lit ont eu lieu sur 1 200 m. L'entreprise Poulain, titulaire, du marché a réalisé la pose de 850 tonnes de pierres de différents diamètres pour assurer la création de zones diversifiées au niveau des écoulements et des profondeurs.

Les travaux se poursuivront en 2023 sur une autre portion du ruisseau.

Les membres du Comité syndical ont été amenés sur la validation du bureau d'études pour réaliser l'étude sur le rétablissement de la continuité écologique sur 3 ouvrages à l'aval du ruisseau du Bouzanteuil et de 2 sites sur le ruisseau des Chézeaux. A l'issue de l'analyse des offres, le bureau d'études ISL Ingénierie est arrivé en première position avec une offre à 52 000 €.

2022-04-02 : Attribution du marché étude continuité sur le Bouzanteuil et les Chézeaux sur le Bassin Versant de la Creuse

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Loire-Bretagne pour la période 2022-2027 ;

Vu le Code de l'Environnement et plus particulièrement l'article L 214-17 qui classe certains cours d'eau ou portions de cours d'eau en 2 listes ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2012 portant sur la liste 1 des cours d'eau, des tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne ;

Vu le règlement européen sur l'anguille du 18 septembre 2007 et le classement des cours d'eau du Bouzanteuil et des Chézeaux dans la zone d'actions prioritaires Anguille ;

Vu l'article R214-108 du code de l'Environnement qui précise les modalités de classement des cours d'eau en réservoirs biologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2021-01-12-003 du 12 janvier 2021 portant déclaration d'intérêt général des travaux prévus dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Creuse dans le département de l'Indre ;

Vu le programme d'actions inscrit dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Creuse approuvé par la délibération du 5 mars 2020 ;

Vu la délibération du 26 juin 2019 portant sur les Modalités de financement des actions sur les seuils dans le cadre des contrats territoriaux ;

Considérant les modalités de financement du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Considérant les accords des propriétaires de seuils ou de parcelles attenantes sur les ruisseaux du Bouzanteuil et des Chézeaux ;

Considérant le marché public 03/2022 – étude continuité Bouzanteuil/Chézeaux publié le 8 juillet 2022 ;

L'étude inscrite dans le programme du contrat territorial milieux aquatiques Creuse concerne des projets de restauration de la continuité écologique sur les ruisseaux du Bouzanteuil et des Chézeaux.

Les propriétaires de seuils et de terrains concernés par l'étude ont été rencontrés et des accords oraux ont été établis avec le SMABCAC. Ils seront associés lors de l'étude et chaque projet sera proposé aux propriétaires et aucun travaux ne sera mené sans leur accord.

Le Bureau du SMABCAC s'est réuni le 21 septembre 2022, durant cette séance, l'analyse des offres a été menée.

Le Bureau propose au Comité Syndical de retenir le Bureau d'études :

ISL Ingénierie – 25-27, rue Lenepveu – 49100 ANGERS

Le montant de l'offre retenue par la Commission s'élève à 52 398 € TTC.

Monsieur le Président précise que dans le cadre du Contrat Territorial, les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont de 50% du montant de l'étude.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver la proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De retenir le bureau d'études ISL Ingénierie ;
- De solliciter les financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

● **Bassin versant de l'Anglin - troisième année du contrat territorial**

Les travaux concernent l'amont de l'Anglin sur les communes de Mouhet et d'Azéables. En cours au moment de la réunion, 400 m de cours d'eau ont été restaurés (restauration morphologique) et des travaux de mise en défens à vocation agricole se réalisent sur 500 m de cours d'eau.

Suite à la vente de terrains agricoles et à des échanges de parcelles entre agriculteurs, une partie des travaux inscrits sur la commune de La Châtre-Langlin ont été reportés.

L'étude de rétablissement de la continuité écologique sur la portion de l'anglin classée en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement s'est poursuivie et devrait se clôturer d'ici la fin de l'année. Sur le seuil de Pontigny à Ingrandes, les travaux ont débuté et font l'objet d'une visite de terrain organisée à la fin de la réunion.

Des suivis scientifiques ont été réalisés sur l'Anglin à la Châtre-Langlin avant les travaux de l'année prochaine.

Concernant la communication, Guillaume BOIREAULT a assuré deux animations sur le bassin versant de l'Anglin, la première lors des journées du patrimoine avec l'Association Pour le Patrimoine de Bélâbre (APPB) où une trentaine de personnes ont suivies la conférence et la seconde lors de la fête du vélo organisée par le Parc Naturel Régional de la Brenne.

2022-04-03 : Attribution d'une participation financière du SMABCAC aux travaux de rétablissement de la continuité écologique sur le Seuil d'Ingrandes

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Loire-Bretagne pour la période 2022-2027 ;

Vu le Code de l'Environnement et plus particulièrement l'article L 214-17 qui classe certains cours d'eau ou portions de cours d'eau en 2 listes ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2012 portant sur la liste 2 des cours d'eau, des tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2022-09-01-00017 du 1er septembre 2022 modifiant l'arrêté préfectoral du 23 mai 1854 définissant la consistance légale et le règlement d'eau du moulin de Pontigny sur la Commune d'Ingrandes ;

Vu le programme d'actions inscrit dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de l'Anglin approuvé par la délibération du 26 juin 2019 ;

Vu la délibération du 26 juin 2019 portant sur les Modalités de financement des actions sur les seuils dans le cadre des contrats territoriaux ;

Considérant la demande émise par Monsieur PASCANO, propriétaire du seuil de Pontigny sur la commune d'Ingrandes ;

Considérant les modalités de financement du SMABCAC pour les travaux de rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau en liste 2 ;

Monsieur PASCANO, propriétaire du seuil de Pontigny sur l'Anglin sur la commune d'Ingrandes a sollicité le SMABCAC pour une participation financière pour la réalisation des travaux de rétablissement de la continuité écologique sur son ouvrage. Ces travaux ont été déterminés par l'étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SMABCAC.

Les travaux consistent à l'aménagement d'une passe à enrochement en rive droite de l'ouvrage. La Maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par le propriétaire, la maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'étude PCM, ex SEGI, qui a assuré la réalisation de l'étude et la définition du projet. Ils s'élèvent à un montant de 74 500 € TTC dont une aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 50 % du montant total des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

Les travaux sur l'ouvrage sont en cours de réalisation depuis le début du mois d'octobre 2022.

Conformément à la délibération du 26 juin 2019, le SMABCAC a la possibilité d'apporter une aide maximale de 12 000 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le financement de ces travaux d'autant que le SMABCAC aura la possibilité d'accéder au site et de faire visiter cet aménagement pour servir de référence sur ce bassin versant.

Ce financement ne pourra être apporté qu'après la réception des travaux et la fourniture par le maître d'ouvrage des factures justificatives des travaux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'apporter le financement au propriétaire à la fin des travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires.

● Bassin versant de la Claise

Toujours en phase étude, un Comité technique s'est réuni pour discuter d'une première version du programme d'actions. Le programme se divise en 4 volets. Les trois premiers reprennent ceux des autres contrats portés par le SMABCAC (Restaurer les milieux aquatiques, Rétablir la continuité écologique, Sensibiliser, communiquer et approfondir les connaissances). Un quatrième volet s'intéressera à l'adaptation au changement climatiques avec des actions spécifiques.

Le programme a été défini à partir des risques prioritaires sur les différentes masses d'eau :

- la morphologie ;
- l'hydrologie ;
- la continuité écologique.

Le programme est rédigé sur 4 années et propose des travaux de restauration du lit mineur sur la Claise à Vendœuvres, sur l'Yoson à Méobecq, des études et des travaux de rétablissement de la continuité écologique sur 3 seuils sur la Claise en liste 2 et des actions spécifiques sur les zones humides et une annexe hydraulique en cours de fermeture. Une réflexion sera menée sur l'installation de stations de mesures de débits sur différentes masses d'eau afin d'assurer un suivi à la demande du COTECH.

● Bilan jussie 2022

Les travaux attribués à l'entreprise Fougère se sont déroulés sur les 3 cours d'eau principaux du bassin versant.

Sur la Creuse, les 10 jours programmés n'ont pas permis d'arracher la plante sur tout le linéaire. Les travaux débutés à Ruffec se sont terminés à Le Blanc. L'entreprise a retiré 35 m3 de plante.

Sur l'Anglin, on a constaté également un développement plus conséquent de la jussie qu'en 2021. L'entreprise a retiré 48,5 m3 sur 17 jours de travail.

Sur la Claise, une demi-journée de travail a permis de retirer 0,5 m3.

4/ Projet de regroupement des contrats territoriaux

A la demande de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le syndicat travaille au regroupement de contrats territoriaux sous le contrat Creuse. Quelques modifications seront à apporter au contrat Anglin avec l'ajout d'une année d'actions et un programme de seulement 4 années pour celui de la Claise.

A terme, le contrat territorial milieux aquatiques Creuse regroupera des actions sur les 3 bassins versants du SMABCAC et sous celui de la Bouzanne portées par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne.

5/ Délibération pour le remboursement des frais de déplacement des étudiants (projet tuteuré)

Quatre étudiants d'une licence professionnelle de Châteauroux travailleront plusieurs semaines sur la reprise d'une partie de l'étude inondation et apporteront des propositions concrètes d'aménagement notamment au niveau de certaines zones d'expansion des inondations. La délibération vise à rembourser les frais de déplacement qu'ils auront pour effectuer cette mission.

2022-04-04 : Remboursement des frais de déplacement projet tuteuré

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il a signé une convention avec le centre d'études supérieures de Châteauroux pour un projet tuteuré du 19 septembre 2022 au 13 janvier 2023. Le projet tuteuré sera effectué par 4 étudiants et sera consacré à la définition d'un programme d'action de prévention des inondations sur le territoire du SMABCAC. Un mémoire ainsi que des fiches actions seront remis au syndicat à la fin de la période.

Afin de réaliser ce projet, il est demandé au SMABCAC de s'engager à rembourser aux étudiants les divers frais entraînés par l'accomplissement de la mission notamment les frais de déplacement. Ils feront l'objet d'une facturation par l'Association GEOLIMNO sur présentation de justificatifs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

De procéder au remboursement des divers frais et notamment des frais de déplacement aux 4 étudiants, sur présentation d'une facture par l'Association GEOLIMNO ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ce versement ;

Les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Un second projet avec des étudiants sera mené sur l'Anglin pour travailler sur l'ensablement situé à l'amont du seuil et déterminer son influence sur les écoulements de l'Anglin notamment au moment des épisodes de crues.

6/ Délibération pour le financement des postes de techniciens de rivières et de secrétariat

Comme tous les ans, le SMABCAC est amené à délibérer sur le financement des postes de technicien de rivières et du poste de secrétariat par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Centre Val de Loire.

2022-04-05 : Demande de participation financière pour les 3 postes de techniciens de rivières et du poste de secrétariat pour l'année 2023

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Loire-Bretagne pour la période 2022-2027 ;

Vu le programme d'actions inscrits dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de l'Anglin approuvé par la délibération du 26 juin 2019 ;

Vu le programme d'actions inscrit dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de la Creuse approuvé par la délibération du 5 mars 2020 ;

Considérant les modalités de financement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Considérant les modalités de financement de la Région Centre-Val de Loire ;

Monsieur le Président rappelle que les postes de technicien de rivières sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

Pour l'année 2023, ils devraient être financés de la façon suivante :

- 60% du montant de la charge salariale et 60% pour les frais de fonctionnement sur un montant maximum de 10 000 € par poste, par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- 20% du montant de la charge salariale et 20% pour les frais de fonctionnement sur un montant maximum de 10 000 € par poste, par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

Le poste de secrétariat devrait être financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50% du montant de la charge salariale dans le cadre du Contrat Territorial Creuse.

Une demande unique sera réalisée pour tous les postes avec un détail des missions de chacun et un bilan financier. Cette demande unique rentre dans le principe de regroupement des contrats territoriaux émis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Monsieur le Président propose de solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional du Centre-Val de Loire pour le financement des 3 postes de techniciens de rivières et du poste de secrétariat pour l'année 2023.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour les demandes de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

7/ Bilan sur la sécheresse 2022

Comme en 2019, l'année 2022 est une année de forte sécheresse.

Les techniciens du SMABCAC ont assuré un suivi des différents cours d'eau pour connaître l'impact sur les cours d'eau. Les cartographies réalisées ne montrent que 2 critères soit un assèchement des cours d'eau soit un écoulement. Toutefois, les écoulements parfois très faibles ont pu avoir une incidence non négligeable sur la vie du cours d'eau.

Sur les 3 bassins versants, il est constaté un fort taux de linéaire d'asséché même s'il est moindre par rapport à l'année 2019.

8/ Visite des travaux du seuil de Pontigny à Ingrandes

Les travaux consistent à l'aménagement d'une rampe à enrochement qui permettra de rétablir la circulation piscicole. Les travaux sont réalisés par l'entreprise DUVAL de Bélâbre et la maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études PCM eau et environnement (anciennement SEGI). Les travaux devraient se terminer dans le courant du mois de novembre si les conditions météorologiques le permettent.

La visite du moulin et l'observation des travaux ont été réalisés en présence de Monsieur PASCANO, propriétaire du site.

Une seconde visite devra être programmée à la fin des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11 heures.

Fait à Mézières-en-Brenne, le 21 octobre 2022

La secrétaire de Séance,



Chantale VILLIERE



